



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Refractaires au STO

Question écrite n° 18273

Texte de la question

M. Andre Durr rappelle a M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre qu'une concertation est actuellement menee par les services competents de son ministere avec les representants du groupement national des refractaires et maquisards, afin d'examiner certaines questions relatives au statut des refractaires. Plusieurs reunions de travail ayant deja eu lieu, il lui demande de bien vouloir lui preciser quel en a ete le resultat a ce jour et quelle suite il entend reserver aux demandes qui lui ont ete presentees.

Texte de la réponse

Les revendications formulees par les anciens refractaires font effectivement l'objet d'une table ronde entre les services techniques du ministere des anciens combattants et victimes de guerre et les deux associations les plus representatives des refractaires. Deux reunions de travail ont deja eu lieu les 26 janvier et 19 mai 1994 sur les problemes d'interpretation du statut des refractaires, et sur les avantages en matiere de pension et les benefices de campagne que cette categorie de ressortissants souhaite se voir etendre. La concertation se poursuit. Aussi les associations ont-elles ete invitees a proceder a un recensement de l'effectif des beneficiaires potentiels.

Données clés

Auteur : [M. Durr André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18273

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4624

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5018